



ASSEMBLÉE — 41^e SESSION

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Point 53 : Nomination du Commissaire aux comptes

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'OACI
POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2023, 2024 ET 2025

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note contient des informations sur la décision du Conseil de reconduire le Président du Contrôle fédéral des finances de la Suisse au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à confirmer la reconduction du Président du Contrôle fédéral des finances de la Suisse au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les objectifs stratégiques et toutes les stratégies d'exécution de soutien.
<i>Incidences financières :</i>	Les coûts des services du Commissaire aux comptes pour le prochain triennat seront d'environ 507 000 CAD et ont été prévus dans le budget pour 2023-2024-2025.
<i>Références :</i>	Résolution A40-33 de l'Assemblée Doc 10140, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 4 octobre 2019) Doc 7515, <i>Règlement financier de l'OACI</i>

1. INTRODUCTION

1.1 L'article XIII du Règlement financier stipule que le Conseil nomme un Commissaire aux comptes, sous réserve de confirmation par l'Assemblée.

2. CONTEXTE

2.1 À la huitième séance de sa 217^e session, le Conseil a approuvé la nomination du Président du Contrôle fédéral des finances de la Suisse comme Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022. Lors d'une session antérieure (176^e), la limitation du mandat du Commissaire aux comptes à une durée de trois ans avait été approuvée avec la possibilité d'une seule prolongation de trois ans.

3. NOMINATION PAR LE CONSEIL

3.1 À la cinquième séance de sa 224^e session, le Conseil a examiné la question de la nomination du Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025 et approuvé la reconduction du Président du Contrôle fédéral des finances de la Suisse au poste de Commissaire aux comptes pour trois années supplémentaires, sous réserve de confirmation de la 41^e session de l'Assemblée. Un projet de résolution est présenté en appendice.

APPENDICE

**PROJET DE RÉSOLUTION POUR ADOPTION
PAR LA 41^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE**

Résolution 53/1 : Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée :

1. *Note :*
 - a) que le Règlement financier prévoit que, sous réserve de confirmation par l'Assemblée, le Conseil nomme un Commissaire aux comptes de l'Organisation ;
 - b) que le Conseil a approuvé la reconduction du Président du Contrôle fédéral des finances de la Suisse au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour 2023, 2024 et 2025.
2. *Confirme* la décision prise par le Conseil de nommer le Président du Contrôle fédéral des finances de la Suisse au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025.

— FIN —